



LYCÉE ROSA LUXEMBURG
Canet en Roussillon



CHARTRE DES SORTIES & VOYAGES

SORTIES PEDAGOGIQUES OBLIGATOIRES

Les sorties pédagogiques organisées dans le temps scolaire et obligatoires sont gérées par l'établissement. Le coût du transport, des visites et conférences est financé intégralement par le lycée dans la limite des crédits inscrits au budget.

La gratuité est accordée aux accompagnateurs, le financement étant assuré par le lycée.

SORTIES PEDAGOGIQUES FACULTATIVES & VOYAGES SCOLAIRES

Les sorties pédagogiques et voyages scolaires facultatifs sont gérés par l'établissement.

Le financement des sorties pédagogiques organisées hors temps scolaire (en soirée ou le week-end par exemple) et non obligatoires est assuré par les familles et éventuellement partiellement par la Maison des Lycéens.

Le coût du transport, des visites et conférences sera financé par les familles. L'hébergement est également à la charge des familles, une remise d'ordre étant accordée aux internes pour les repas et nuitées pris à l'extérieur.

Pour toutes ces dépenses hebdomadaires (transport, visite, conférences et hébergement) la participation des familles ne pourra excéder 400 € par voyage. L'argent versé par les familles, quel que soit le montant, doit être reversé à M. l'agent comptable. La perception des participations financières (familles, dons d'associations) est soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration.

L'éventuel reliquat sera obligatoirement remboursé aux familles qui auront réglé l'intégralité de la participation demandée, excepté s'il est inférieur à 8 € (les reliquats inférieurs à 8 € maximum seront acquis définitivement à l'établissement à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de sa date de notification aux familles, si celles-ci n'en ont pas demandé le remboursement).

Un professeur n'est pas habilité à payer les frais et les factures nécessaires aux sorties et voyages scolaires. Seule la procédure de « régie » peut l'autoriser, sur des sommes limitées, à procéder à des règlements de dépenses. Il s'agit d'une procédure ponctuelle, soumise à autorisation.

La gratuité est accordée aux accompagnateurs, le financement étant assuré par le lycée.

Mise en œuvre :

- ✓ Pour les sorties envisagées en septembre et octobre, il est souhaitable de présenter les projets lors du dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire. Les autres projets avec budget seront présentés avant les congés d'octobre de chaque année scolaire afin d'être présenté au premier Conseil d'Administration.
- ✓ La participation des familles pourra être échelonnée sur 3 versements au plus. Le premier paiement, obligatoire à l'inscription, sera du tiers du montant total maximum avant toute déduction apportée par les financements divers éventuels. L'attention des familles est attirée sur le non remboursement des sommes totales versées dans le cas de certains aléas ne relevant de la responsabilité ni de l'établissement ni de l'entreprise prestataire de services (événements météorologiques, sociaux, risques majeurs, etc.).
- ✓ Les lycéens sont soumis au respect total du règlement intérieur de l'établissement tout au long des sorties et voyages.



Lycée Rosa LUXEMBURG - 2, Avenue Jean MOULIN - BP208 - 66141 CANET-EN-ROUSSILLON Cedex
Tél : 04 68 73 72 01 - Fax : 04 68 80 17 00
ce.0660856x@ac-montpellier.fr

lyceecanet66.fr